

l'écho de la cité



LETTRE
D'INFORMATION
DE LA VILLE DE BAYONNE
Octobre 2017 / n°1456

Résidence Breuer - 4 esplanade Jouandin Projet de modification d'une antenne relais de téléphonie mobile

Chers Bayonnais,

Bayonne, le 17 octobre 2017

Afin d'améliorer son réseau de téléphonie mobile de 4^e génération (4G) sur la commune de Bayonne, l'opérateur de téléphonie mobile Orange prévoit de modifier ses antennes pour mettre en service une nouvelle fréquence.

A Bayonne, les opérateurs de téléphonie mobile et la commune se sont engagés via une charte signée en 2011 à travailler de manière concertée afin d'aboutir à des projets permettant l'accès aux services de téléphonie mobile pour tous, tout en contenant autant que possible l'exposition aux champs électromagnétiques de la population, et notamment des plus jeunes.

Une loi, dite Loi Abeille, vient renforcer les dispositions de cette charte et facilite l'information des habitants.

C'est dans ce cadre que le dossier d'information technique de ce projet de modification ainsi que les simulations de niveau d'exposition aux champs électromagnétiques des riverains sont mis à disposition du public sur le site internet de la Ville, www.bayonne.fr - rubrique : « développement durable », sous-rubrique : « antennes relais » et onglet : « projets en cours ».

Une version papier du dossier est également consultable jusqu'au vendredi 12 novembre à l'accueil du service de l'urbanisme à l'hôtel de Ville, le lundi de 13h30 à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Pour toute question sur ce projet de modification, vous pouvez vous adresser directement à l'opérateur de téléphonie mobile dont les coordonnées sont indiquées dans le dossier d'information.

Pour toute autre information sur la démarche de la Ville, la mission développement durable est à votre écoute au numéro suivant : 05 59 46 63 14.

Bien à vous.

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne